

RAPPORT DE VÉRIFICATION



LEROY MERLIN FRANCE
RUE CHANZY
59260 LEZENNES
A l'attention de : Mr Sommesous

TRANSPORT MECANIQUE

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements avec observations	Nombre d'équipements non vérifiés	Nombre de mises à l'arrêt préconisées
Elévateurs-TM	1	1	0	1

Adresse d'intervention :
LEROY MERLIN FRANCE
ZAC DES BLANCS MONTS
AV DES GOISSES
51350 CORMONTREUIL

Mission réalisée le 29/08/22

Date de vérification précédente : 03/09/21
Périodicité : 12 mois / Prochaine vérification : 08/23

Références SOCOTEC :

N° du rapport : 951TA/22/5514

Date du rapport : 30/08/2022

N° d'affaire : 1908N11P0000002/43000

Désignation : GCN - LEROY MERLIN ASCENSEUR-MAG N° 186 - CORMONTREUIL (51) - Vé

N° intervention : N11P0220800000001087

Ce rapport annule et remplace le rapport n° 951TA/22/5497

 Présence d'observation(s)



1.0.0.1 - TM90905

Agence Équipements Reims

Pôle Grand Est - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 8 Rue Jules Meline - B4 au R+2 ZAC Bezannes - 51430 BEZANNES CEDEX
Tél. : (+33)3.26.78.18.91

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M JOURDAN Romuald
Nombre de pages : 5



Accréditation
n°3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur
www.cofrac.fr

SYNTHESE DE LA VERIFICATION

Mainteneur	Type d'équipement	Localisation	Identification de l'installation (Numéro)	Libellé client	Date de visite	Observations	Equipement non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée	Page
A2A	Elévateurs-TM	Bureau	2101MC51	EPMR	29/08/22	2		Oui	3

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de Mr CAMUS.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : Mr CAMUS

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles dont l'ensemble des points figurent dans le tableau de référence joint au présent rapport

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. ELÉVATEURS-TM (ELÉVATEUR VERTICAL/BUREAU/2101MC51/EPMR)

1.1. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION ET DE LA MISSION

Type	Elévateur vertical
Installateur	ETNA
Année d'installation	2015
Constructeur	ETNA
Mainteneur	A2A
Localisation	Bureau
Réglementation prise en référence	Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes
Périodicité réglementaire (exprimée en mois)	12
Périodicité retenue par le client (exprimée en mois)	12
Identification de l'élévateur	2101MC51
Libellé client	EPMR
QR Code :	
Charge nominale (kg)	315
Vitesse nominale (m/s)	0,15
Type de suspension	Vérin

1.2. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

1.2.1. OBSERVATIONS RELATIVES A : ELÉVATEURS-TM

Nous vous recommandons la mise à l'arrêt de l'appareil.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Documents / Fiche signalétique et consignes de sécurité	La fiche signalétique est absente Afficher la fiche signalétique mentionnée à l'article R.4543-13 du code du travail	1
Habitacle (cabine) / Circuits alarmes et interphonie en cabine	Le dispositif de demande de secours situé dans l'habitacle est inopérant. Remettre en état de fonctionnement le dispositif de demande de secours situé dans l'habitacle.	2

Annexe au rapport de Vérification Générale Périodique d'un ascenseur, monte-charge et élévateur de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s

Liste des points vérifiés dans le cadre de la mission

Lors de la mission effectuée par SOCOTEC, l'ensemble des points concernant l'installation, identifiés parmi ceux figurant dans le tableau de référence* ci-dessous, a été vérifié.

1	DOCUMENTS
1.1	Carnet d'entretien
1.1.1	Formalisation de la vérification des éléments de guidage et conclusions
1.1.2	Formalisation de la vérification des suspentes et de leurs attaches et conclusions
1.1.3	Formalisation de la vérification des mécanismes de levage et conclusions
1.1.4	Formalisation de l'essai du dispositif parachute ou équivalent et conclusions
1.2	Dernier rapport de contrôle technique (uniquement pour les ascenseurs)
1.3	Dernier rapport de vérification périodique
2	Gaine
2.1	Eléments constitutifs de la gaine
2.2	Protecteurs mobiles (Trappes et portes de visite)
2.3	Verrouillage électrique et mécanique des trappes et portes de visite
2.4	Eléments de guidage (habitable et contrepoids)**
2.5	Suspentes et attaches, poulies**
2.6	Dispositif amovible dont la mise en place est nécessaire pour maintenir une réserve de sécurité
2.7	Dispositif(s) limitant la course de l'habitable
2.8	Accès à la cuvette (échelles, ...)
3	Local des machines
3.1	Accès au local (échelles, trappes, garde-corps, ...)

3.2	Mécanismes de levage (treuil, poulies, tambour, vérin...)**
3.3	Dispositif parachute ou équivalent**
3.4	Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne
3.5	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité spécifique)
3.6	Consignes
4	Paliers
4.1	Organes de service et de signalisation
5	Portes palières
5.1	Eléments constitutifs
5.2	Verrouillage mécanique et électrique
5.3	Dispositif pour assurer la protection des personnes (protection contre le risque de heurt, cellules, barrages immatériels,...)
6	Habitacle
6.1	Eléments constitutifs (structure, plancher, parois, porte, garde-pieds,...)
6.2	Précision d'arrêt et de maintien de l'arrêt
6.3	Dispositif pour assurer la protection des personnes (protection contre le risque de heurt, cellules, barrages immatériels,...)
6.4	Organes de service et de signalisation
6.5	Eclairage normal et de secours
6.6	Dispositif de demande de secours
6.7	Affichage de la limite d'usage
6.8	Indication de la charge

* Cette annexe respecte la méthodologie VGP selon le fascicule SOCOTEC - HH.CB.400 pour les vérifications périodiques des ascenseurs, monte-charge et élévateurs de personnes dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s dans les établissements soumis au Code du travail ainsi que le guide 023 de FILIANCE validé par la délégation équipements.

** Pour les équipements installés en France, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques, ces vérifications ne sont pas à réaliser, si les documents fournis par l'entreprise d'entretien en font état.

Dans le cadre d'une vérification générale périodique étendue (VGPE), SOCOTEC peut apporter au chef d'établissement gardien de la chose dont il a la responsabilité, des éléments de réponse portant sur le respect des exigences relatives à la sécurité des travailleurs qui interviennent sur ces équipements. Cette prestation comporte en plus de la VGP réglementaire, le contrôle et l'interprétation des essais relatifs :

- à l'éclairage normal et de secours de la zone de machinerie et de poulies (locaux), de la gaine et des abords de portes palières ;
- aux dispositifs de protections électriques ;
- aux équipements sur le toit de l'habitable ;
- aux équipements dans la cuvette ;
- aux équipements dans le local de machines et de poulies ;
- aux dispositifs de protections de parties tournantes ;
- au dépannage à main ou manœuvre de rappel ;
- à l'usage exclusif de l'espace réservé à l'ascenseur ;
- à l'état général des éléments de l'installation.

ANNEXE 1 - ETUDE DE SECURITE SPECIFIQUE

Identification de l'installation					
Mainteneur	Type d'équipements	Localisation	Identification de l'installation (Numéro)	Libellé client	Date de la visite
A2A	Elévateurs-TM	Bureau	2101MC51	EPMR	29/08/22

EVALUATION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE D'INSPECTION
réalisée par M JOURDAN Romuald
en application des articles R.4543-1 à R.4543-28 du code du travail

L'étude de sécurité, réalisée par SOCOTEC pour cette installation, n'a pas mis en évidence de risques nécessitant la mise en œuvre de mesures destinées à assurer la sécurité du contrôleur.